

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

18 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'AN deux mille seize, le **24 mars 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHANIER, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET (aux questions n° 5 à 9, n° 20, n° 24 à 32 et n° 34 à 40), Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale
absente

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué
absent aux questions n° 1 à 4, n° 10 à 19, n° 21 à 23 et n° 33

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean MAZERON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160324-DELIB160308-DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2016**

QUESTION N° 8

OBJET : Requalification rue Planchepaleuil : demande de subvention au titre du « Fonds de soutien à l'investissement public local – développement d'infrastructures en faveur de la mobilité »

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 8 mars 2016

Le programme de requalification de la rue de Planchepaleuil pourrait faire l'objet d'un subventionnement dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement public local régi par la circulaire NOR PRMX 1601519 C du 15.01.2016.

Ce projet consiste en l'aménagement d'une rue inter quartier intégrant la création d'un cheminement mode doux (piétons et cycles) dissocié de la voirie, la mise en œuvre de dispositif de réduction de la vitesse (zone 30, chicanes...) et la création d'un barreau de liaison vers la rue du Pré Madame permettant de mieux desservir le quartier de la gare.

Le passage en phase opérationnelle de ce programme est prévu pour juin 2016 avec une fin prévisionnelle pour décembre 2017

Le coût estimatif prévisionnel des travaux est de 1 100 000 € H.T. hors études, frais annexes, travaux assainissement et eau potable.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'approuver la demande de subvention « au titre du fonds de soutien à l'investissement public local – développement d'infrastructures en faveur de la mobilité » de l'opération de requalification de la rue de Planchepaleuil ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

- . Coût estimatif global : 1 100 000 € H.T.
- . Subvention « Fonds de soutien à l'investissement public local – développement d'infrastructures en faveur de la mobilité » : 880 000 € H.T.
- . Financement communal : 220 000 € H.T.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le dépôt de la présente demande de subvention au titre « Fonds du soutien à l'investissement public local – développement d'infrastructures en faveur de la mobilité » ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération de requalification de la rue Planchepaleuil.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 24 mars 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL